



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 juillet 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 27 juin 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Serge Nilly, Yvette Bouguen, Marc Duhamel.

Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Danièle Kha
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Pascale Douineau
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Michaël Quernez
Eric Alagon a donné pouvoir à Patrick Tanguy
Christophe Couic a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger (à partir de 20h40)
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly
Martine Brézac a donné pouvoir à Yvette Bouguen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

1. AMENAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LES RUES DE MELLAC, THIERS, PONT-AVEN ET DU COUËDIC – CONVENTION DE DELEGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Exposé :

La Ville de Quimperlé a engagé des travaux d'aménagement urbain au carrefour des rues de Mellac, Thiers, Pont-Aven et du Couëdic. Cette opération située en partie dans l'emprise de la route départementale n°6 nécessite la passation d'une convention entre le Conseil Départemental et la Ville pour déléguer à cette dernière la maîtrise d'ouvrage des travaux de renforcement en enrobés de la chaussée.

Le projet de convention, joint en annexe, fixe entre autre le contenu des missions déléguées, les modalités de validation du projet et de réception des travaux, et précise le remboursement à la Ville du coût des travaux pour un montant de 8 455,00 € HT.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de reprise des enrobés sur le carrefour de la Haute Ville dans l'emprise de la route départementale n°6

Avis favorable de la commission « politique de la ville et environnement » du 27 juin 2018

Avis favorable de la Commission « finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 27 juin 2018

P.J. : projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ .**

